



Conseil national  
de l'information statistique

COMITÉ DU LABEL  
DE LA STATISTIQUE PUBLIQUE

Montrouge, le 26 septembre 2025  
N°2025\_20214\_DG75-L002

## AVIS DE CONFORMITÉ

### Enquête mensuelle sur l'observation des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux agriculteurs (EPCIA)

**Rectificatif au 17/09/2025 : prolongation 2026**

**Service producteur** : Service de la statistique et de la prospective (SSP) auprès du ministère de l'agriculture de l'alimentation - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires

**Opportunité** : avis favorable émis le 14 avril 2020, par la commission « entreprises et stratégie de marché »

**Conformité** : Réunion du Comité du label du mercredi 31 mars 2021 (double commission « agriculture-entreprises »)

Commission	agriculture-entreprises
Type d'avis	Avis de conformité
Label d'intérêt général et de qualité statistique	Oui
Caractère obligatoire	Oui
Période de validité	Années 2022 à 2025
Publication JO	Oui

### **Descriptif de l'opération**

Cette enquête dans sa forme actuelle résulte d'une refonte en 1995 de l'enquête courante réalisée pour le suivi de l'indice des prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles.

Elle a pour objectif de suivre les coûts d'approvisionnement des agriculteurs en agrofournitures et en produits et services vétérinaires. À ce titre, elle suit les prix de vente aux agriculteurs des principaux produits d'alimentation animale, des engrais, des produits phytosanitaires, des semences, du matériel et petit outillage et des produits et services vétérinaires. L'enquête permet ainsi d'alimenter l'indice des prix d'achat des moyens de productions agricoles (IPAMPA), harmonisé avec celui des autres pays de l'Union européenne, et de calculer des IPAMPA régionalisés. À l'échelon européen, l'information collectée répond également aux demandes de transmission de prix absolus de certains engrais et de certains produits d'alimentation animale définies par un *gentleman's agreement* entre les États membres, Eurostat et la Direction Agriculture et développement rural de la Commission européenne.

La collecte mensuelle est réalisée auprès d'un échantillon d'environ 240 entreprises – situées en France, y compris dans les DOM – parmi les plus représentatives qui vendent des produits et services utilisés par les exploitants agricoles. La plupart des entreprises (208) relèvent du domaine de l'agrofourniture et 32 cabinets vétérinaires sont également interrogés.

Lors de la précédente édition, il a été procédé au rebasement 2015 qui a permis d'actualiser la totalité

des produits suivis et de renouveler en partie l'échantillon des entreprises interrogées et à la dématérialisation par Internet de l'enquête en gestion directe par le SSP, les services déconcentrés du ministère de l'Agriculture apportant leur concours pour le suivi de proximité des entreprises.

Un comité de concertation a été réuni en février 2015 en vue de la réalisation de l'enquête préliminaire au rebasement 2015. Il regroupait l'Insee, le SSP et l'ensemble des professionnels des domaines concernés.

Le SSP consolide les résultats de l'enquête PCIA avant leur transmission à l'Insee, en charge du calcul de l'indice des prix d'achat des moyens de production agricole (IPAMPA). L'indice est diffusé entre 25 et 30 jours après la fin du mois sous revue. Au niveau européen, Eurostat diffuse sur son site l'IPAMPA et les prix absolus calculés. Au niveau national, cet indice alimente les différentes publications sur la conjoncture agricole réalisées par l'Insee et le SSP. Ces dernières sont mises en ligne sur leur site respectif. Plusieurs organisations professionnelles utilisent par ailleurs les résultats de l'IPAMPA pour les études de conjoncture sur leur domaine de compétence et pour alimenter leurs propres publications. Au niveau régional enfin, les IPAMPA régionalisés alimentent les publications de conjoncture des services statistiques régionaux du ministère de l'agriculture.

~~~

Justification de l'obligation: « *Compte tenu de l'importance de cette enquête, des obligations européennes et notamment celles du règlement CE Short Term Statistics - STS n°1165/98, afin de disposer des informations précises et de bonne qualité dans des délais courts et respectant des obligations européennes de représentativité, le SSP demande pour cette enquête un label d'intérêt général et de qualité statistique accompagné du caractère obligatoire.* »

~~~

**Le Comité du label de la statistique publique assortit son avis des recommandations ou observations suivantes :**

- Le futur règlement européen SAIO, en cours de discussion, envisage un suivi très détaillé des prix de produits pour les engrais et l'alimentation animale, ce que le Service de la statistique et de la prospective, à l'instar d'autres pays, n'est pas en mesure de calculer pour la France. Le Comité demande au service de se coordonner avec l'Insee qui représente la France lors de ces négociations avec Eurostat afin de pouvoir faire valoir la position française ou d'anticiper au plus tôt les impacts sur le processus d'enquête.
- Le Comité a pris note qu'Eurostat diffuse des prix absolus sur les engrais, les aliments du bétail et l'énergie. Il a également noté que, du fait de leur fragilité, ces données ne sont mises à disposition en France qu'à destination des chercheurs qui en connaissent à la fois le potentiel mais aussi les limites.
- Suite à sa demande de 2015 d'étudier les possibilités de rapprochement entre l'Enquête PCIA et le dispositif Opise de l'Insee, le Comité a pris acte des réponses du service selon lequel ce rapprochement n'est pas souhaitable actuellement du fait des différences dans les concepts de prix mesurés par chaque enquête (à l'achat, à la production), d'évolutions différentes des deux types de prix, mais aussi des contraintes de taille d'échantillon requise pour fournir des prix absolus à Eurostat.
- Le Comité a noté le souhait du service de procéder en 2022 à un rebasement léger. Il demande à être destinataire d'une note présentant les principes de ce rebasement ainsi que ses impacts.
- Le Comité encourage le service à intégrer les DOM dans sa stratégie de diffusion régionale.

Le Comité du label émet un avis de conformité à l'enquête sur l'observation des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux agriculteurs (EPCIA) et, par délégation du Président du Cnis, lui attribue le label d'intérêt général et de qualité statistique avec proposition d'octroi de l'obligation. Cet avis est valide pour la période 2022-2025.

La présidente du comité du label de la  
statistique publique

Signé : Nicole ROTH

### **Rectificatif au 17/09/2025 : prolongation 2026**

Dans un courrier adressé à la présidente du Comité du label en date du 8 juillet 2025, le service sollicite une prolongation du présent avis pour l'année 2026.

Pour justifier ce prolongement, le service constate que l'enquête PCIA est la principale source pour calculer l'indice des prix d'achat des moyens de production agricoles (Ipampa). Ce dernier fera en 2026 l'objet de travaux méthodologiques afin d'en préparer le rebasement, de manière concomitante avec la mise en place du règlement SAIO, qui implique la fourniture à Eurostat de séries de « prix absolus » sur certains engrais et produits de l'alimentation animale, issus de PCIA.

La prolongation permettrait ainsi une meilleure articulation des travaux de rebasement de l'Ipampa et de l'implémentation du règlement SAIO, qui pourrait être présentée lors d'un examen au 1<sup>er</sup> semestre 2026.

En conséquence, le Comité du label prolonge la validité du présent avis à l'année 2026 avec proposition d'octroi de l'obligation. Cette prolongation est cohérente avec la prolongation du 25 avril 2025 de l'avis d'opportunité rectifié du Cnis, délivré par la Commission « Entreprises et stratégies de marché ». Le SSP présentera au 1<sup>er</sup> semestre 2026, en même temps que sa demande de renouvellement du label de l'enquête PCIA, l'enquête préliminaire au rebasement de l'Ipampa.

La Présidente du Comité du label de la  
statistique publique

Signé : Pascale BREUIL